

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-034 - Séance du 13 décembre 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 6

Date de convocation: 07 décembre 2012
Date d'affichage: 14 décembre 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 14/12/2012

Le treize décembre deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, GIRARD François, CHOPIN René, GUERIN Patrick, PATRIAT Elisabeth (Procuration), QUIGNARD Jean-Pierre,

Absents : **DESNOYER Fabrice, LUCOTTE Jean-Marc, PAJOT Marc, CORNESSE Jean-Pierre**

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : ACCEPTATION DE DEVIS

Après avoir pris connaissance de divers devis, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTTE

- Le devis n° D20120934 du 12 octobre 2012 de l'entreprise ENSEIGNES & LUMIERES pour la fourniture de panneaux d'agglomération et un panneau « Interdiction de tourner à gauche » s'élevant à 380,00€ HT soit 454,48€ TTC .
- Le devis du 24 octobre 2012 du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de la Côte d'Or relatif à la mise à disposition de l'ACFI pour un montant de 399,00€ TTC

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ces dossiers et passer commande auprès de l'entreprise et du CDG21.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 décembre 2012

